



Boulogne-Billancourt, le 3 octobre 2011

**Procédure facultative de cession des actions DIA – Prix moyen de cession des actions DIA à l'issue de la deuxième période de la procédure**

CARREFOUR a été informé par Caceis Corporate Trust, agent centralisateur de la procédure facultative de cession mandaté par CARREFOUR (ci-après l' "Agent Centralisateur"), que le prix moyen de cession des actions DIA pour la deuxième période de la procédure, qui s'est déroulée du jeudi 1<sup>er</sup> septembre au mercredi 14 septembre 2011 inclus, est de 2,901849 € par action DIA.

L'Agent Centralisateur répartira le produit de la cession entre les intermédiaires financiers pour crédit aux actionnaires cédants au prorata de la quantité des actions DIA apportées à la procédure par chacun d'entre eux à partir du 5 octobre 2011.

Les actionnaires peuvent s'adresser à leur intermédiaire financier pour toute information complémentaire.

***Facteurs de risque :***

*Il est rappelé aux actionnaires de CARREFOUR concernés que la participation à la procédure de cession est facultative et que son but principal est de permettre la cession des actions DIA sans frais de vente sur les bourses espagnoles.*

*Aucune garantie n'est donnée sur le prix auquel les actions DIA seront cédées à l'issue de chaque période de la procédure.*

*Il existe un risque que les conditions de marché prévalant au moment où l'Agent Centralisateur fera procéder à la cession des actions DIA soient moins favorables que les conditions de marché qui prévalaient au moment où les actionnaires de CARREFOUR concernés auront décidé de participer à la procédure facultative de cession.*

---

**Contact Presse :**

PUBLICIS Consultants - Tel. : +33 (1) 57 32 89 99

**Relations Investisseurs :**

Sandra Livinec, Alessandra Girolami, Matthew Mellin, Patrice Lambert de Diesbach - Tel. : +33 (1) 41 04 26 00